

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 2593**

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil a adopté par résolution, à sa séance ordinaire du 19 août 2024, le projet de règlement portant le numéro 2593.

QUE ce projet de règlement est identifié comme suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2593 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
N° 2226 AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES H-01-296 ET H-01-297 À CE DERNIER »**

Comme le titre de ce projet de règlement l'indique, il vise à modifier le règlement n° 2226 de la manière à assujettir les nouvelles zones H-01-296 et H-01-297, devant être créées par le règlement n° 2591, au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226.

Les zones résidentielles H-01-296 et H-01-297 sont situées dans le futur développement résidentiel « L'Archipel ».

AVIS PUBLIC est aussi donné de ce qui suit :

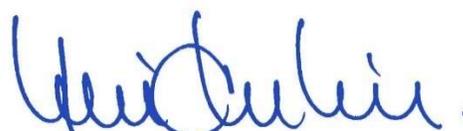
QU'une assemblée de consultation publique concernant ce projet de règlement aura lieu le **lundi 9 septembre 2024, à compter de 18 h 30**, dans la salle du conseil située à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy,

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, le maire suppléant ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet,

QUE ce projet de règlement et les descriptions exactes et illustrations par croquis des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 21^e jour d'août 2024.

Le greffier,



René Chevalier